

Le Cannet

Un « oui, mais... » à l'intercommunalité

La volonté première du Cannet était l'établissement d'un bassin de vie à cinq (1). Un projet codéfini avec les communes de Mandelieu et Mougins pour commencer en douceur, avant d'aller vers une coopération progressive sur le périmètre Cannes-Grasse voulu par le préfet (2).

Mais malgré un désaccord apparent avec le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) établi par le préfet des Alpes-Maritimes, c'est un avis favorable qui a été émis, hier, par le conseil municipal du Cannet, avec un vote contre de l'opposition.

« On se pose beaucoup de questions »

Un « oui, mais... », plus exactement, lancé par la majorité qui réclame par la voix de son député-maire, Michèle Tabarot, des « *précisions de la part des services de l'État pour affiner notre position et émettre un avis définitif.* » Rappelant que « *comme beaucoup d'autres communes, on se pose beaucoup de questions.* »

Michèle Tabarot relève notamment, à ce stade, « *l'absence d'éléments concrets sur l'aspect financier* » ou son inquiétude sur le de-



Le vote du Cannet s'est désolidarisé de celui de Mandelieu, avec qui il prônait pourtant une première étape à cinq. Les Mandolociens se sont prononcés contre la communauté d'agglomération proposée par le préfet.

(Photo Isabelle Varitto)

venir du syndicat mixte Univalom dont Le Cannet dépend pour le traitement de ses déchets. Du côté de l'opposition, la réponse

au projet du préfet est claire : c'est un non catégorique en l'état actuel des choses. Pour la liste divers droite « Le Cannet-Rocheville pour

tous », davantage favorable à une intercommunalité Cannes-Grasse-Antibes, la majorité « *aurait dû voter contre ce projet.* »

« Le préfet ne tient pas compte des réalités »

« *Le périmètre proposé par le préfet ne tient manifestement pas compte des équilibres, des expériences et des réalités des différents bassins de vie* », a déclaré Daniel Beroud.

À gauche, la conseillère socialiste Chantal Chasseriaud a assuré que si « *cela fait longtemps que son groupe est favorable à une intercommunalité (...)* on pense qu'il est plus prudent de commencer à cinq. »

« *Je suis contente de savoir que vous étiez favorable à notre premier projet à cinq*, a ironisé Michèle Tabarot, *mais aujourd'hui c'est le préfet qui propose et il nous demande de nous prononcer sur un schéma départemental.* » Et c'est chose faite pour Le Cannet qui rejoint ainsi, dans le bassin cannois, les votes favorables des communes de la Roquette-sur-Siagne et de Mougins.

AUDREY MINELLI

1-Le Cannet, Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer. 2- Regroupe 29 communes, celles de Terres de Siagne, du Pôle Azur Provence et des Monts d'Azur, auxquelles s'ajoutent Cannes, Mandelieu, Le Cannet, Théoule et Mougins.